

Un leurre pour les néo-titulaires :

Un dispositif d'affichage :

Le Recteur présente ce dispositif comme le moyen d'améliorer l'entrée dans le métier des néo-titulaires et de mettre en œuvre le droit à formation initiale dont ils disposent lors de leurs deux premières années d'exercice. L'allègement de leur service (1 h), l'accompagnement par un professeur référent et le suivi de la formation impliqueraient que les néo-titulaires soient intégrés dans un établissement avec un emploi du temps à l'année.

En l'état, ces déclarations relèvent du vœu pieu : l'Administration n'est capable de garantir les affectations des néo-titulaires sur des BMP complets que pour deux tiers d'entre eux. L'allègement de service, vu l'inflation des heures supplémentaires dans les dotations des établissements, risque, par ailleurs, d'être virtuel.

Le dispositif de formation proposé, dans ses modalités et ses contenus, relève du pur effet d'affichage : deux regroupements des néo-titulaires durant la première semaine de la rentrée alors qu'il s'agit d'un moment décisif dans la prise de fonction et dans les deux dernières semaines du mois de juin quand les besoins de formation seront nuls, entrecoupés d'un stage filé d'une demi-journée tous les quinze jours. Aucun élément précis sur le contenu de la formation n'a été avancé.

La sortie du dispositif de formation se traduira par un turn-over perpétuel auquel sont promis les TZR, avec comme seule et lointaine perspective la possibilité d'être mutés sur un poste fixe dans un contexte de suppression massive de ceux-ci.

Améliorer la situation de l'ensemble des personnels de remplacement :

Opposer les néo-titulaires dans la fonction aux collègues plus anciens évite au Recteur d'aborder les questions de fond qui se posent aujourd'hui à tous les TZR de l'académie.

La FSU condamne ces dispositions qui opposent les personnels entre eux et en demande le retrait immédiat. Elle demande que :

- ✓ *conformément aux termes du décret de 99 sur le remplacement, le Rectorat procède au rattachement administratif des nouveaux TZR dès l'issue de l'Intra afin de permettre aux entrants de trouver un logement et de prendre leurs fonctions dans des conditions dignes de ce nom*
- ✓ *les heures supplémentaires soient transformées en heures postes sans délai pour que le nombre de BMP permette à tous les TZR, dans le respect de leur barème et de leurs préférences, d'être nommés dans des conditions satisfaisantes*
- ✓ *les AFA soient limitées en tout état de cause à 2 établissements au maximum, que soit respectée la décharge de service réglementaire en cas d'affectation de TZR sur 2 établissements différents situés dans 2 communes différentes et que ne soient pas imposées d'HSA*
- ✓ *aux collègues bénéficiant d'une décharge de service*
- ✓ *se tienne un véritable groupe de travail au mois d'août pour les TZR restés sans affectation*
- ✓ *tous les TZR EPS en AFA bénéficient du forfait de 3h d'AS dans leur service hebdomadaire*
- ✓ *s'ouvre une discussion sur le développement de l'action sociale, soient raccourcis les délais des mises en paiement de toutes les mesures d'aide à l'installation (prime spéciale d'installation, AIP-CIV...)*
- ✓ *soit mis en place un véritable dispositif de formation pour les néo-titulaires prenant en compte leurs besoins réels*

L'organisation d'un rassemblement intersyndical devant le Rectorat est en cours:

Pour exiger le retrait de la circulaire du 21 mai

Pour dénoncer le blocage du mouvement des TZR

Pour demander de vraies mesures améliorant la situation de tous les TZR, déjà en poste ou néo-titulaires

Un appel sera diffusé dans les établissements, sur notre site et par mail dès que la date aura été fixée.